

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise

Avis important

Ce document vous est fourni par Tell Group S.A. (Luxembourg), ou Tell AG, une société suisse réglementée et supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), ou l'une de leurs sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires autorisés respectifs (collectivement, "Tell Group") sur la base que vous êtes considéré, pour des raisons raisonnables, comme un client professionnel. Ce matériel de marketing est destiné uniquement aux clients professionnels et aucune autre personne ne devrait y donner suite.

Ce document est destiné uniquement à des fins de discussion initiale et ne crée aucune obligation juridiquement contraignante de la part de Tell Group.

La distribution de ce document et la disponibilité des produits et services auxquels il est fait référence dans certaines juridictions peuvent être limitées par la loi. Vous ne pouvez pas distribuer ou permettre ou faciliter la distribution de ce document, en tout ou en partie, ou offrir tout produit ou service auquel il est fait référence sans notre autorisation écrite expresse. Tell Group ne déclare pas que ce document peut être distribué légalement ou que les produits et services auxquels il est fait référence dans le présent document peuvent être offerts légalement, conformément aux exigences applicables en matière d'inscription ou autres dans un tel territoire, ou en vertu d'une exemption disponible en vertu de celui-ci, et Tell Group n'assume aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre.

Copyright© 2019 Tell Group

1. Définition de la responsabilité sociale et d'entreprise ("RSE") de Tell

Tell, en tant que gestionnaire du Fonds Tell Maghreb ("TMF", "Fonds"), investit dans des sociétés de croissance au Maghreb pour le compte de ses investisseurs, qui sont principalement des institutions financières de développement (IFD), des investisseurs institutionnels, des family offices et des personnes fortunées. En tant qu'agent fiduciaire et gestionnaire du capital de nos investisseurs, notre objectif est de protéger et de faire croître la valeur du capital de nos investisseurs en investissant dans des sociétés de portefeuille qui offrent des rendements durables à long terme pour le bénéfice de toute les parties prenantes, et les sociétés et environnements où ils vivent.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable et investisseur en capital-investissement, Tell a le double mandat de permettre la création de valeur potentielle de chaque investissement en apportant son savoir-faire, son temps et ses ressources, tout en veillant à ce que Tell et les sociétés de portefeuille intègrent dans leurs ADN les exigences de développement économique communautaire, de progrès social, de réduction des impacts environnementaux et de bonne gouvernance.

Dans un environnement de plus en plus complexe et exigeant, Tell et le TMF ont adopté une approche pratique axée sur l'établissement de stratégies d'amélioration fondamentale et continue qui permettront aux meilleures pratiques de prendre racine et de se poursuivre au-delà de la cession des participations du TMF dans ses sociétés du portefeuille.

Tell possède la ferme conviction qu'une organisation doit être :

- Fondée sur les valeurs d'honnêteté, d'équité et d'intégrité ;
- Respectueuse de la suprématie de la loi (aucun individu ou organisation n'est au-dessus de la loi) ;
- Responsable de l'impact de ses décisions sur la société, l'économie et l'environnement ;
- Engagée à communiquer de façon transparente, complète et rapide ses décisions et ses activités qui ont une incidence sur la société et l'environnement, afin que tous les intervenants puissent évaluer correctement l'incidence des décisions et des activités de l'organisation sur leurs intérêts respectifs ;
- Respectueuse, attentionnée et sensible aux intérêts de ses parties prenantes ;
- Respectueuse des droits de l'homme et prendre rapidement des mesures correctives lorsqu'il constate des manquements.

En outre, Tell est convaincu que la responsabilité sociétale d'entreprise a un impact positif sur la société et l'environnement induit par des comportements éthiques et de transparence qui se manifestent notamment par:

- La contribution au développement durable et à la responsabilité sociale, y compris la santé et le bien-être de la société ;
- La prise en compte des attentes des parties prenantes
- Le respect des lois en vigueur et des normes de comportement international.
- L'intégration de la RSE dans l'ensemble de l'organisation et sa mise en œuvre dans ses relations

La politique de responsabilité sociétale de Tell :

- Reconnaît les responsabilités de Tell envers l'environnement au sens le plus large du terme. Nous reconnaissons que l'existence de Tell n'est pas solitaire, mais que Tell fait partie intégrante d'un écosystème humain plus vaste composé de personnes, de valeurs, d'organisations et de la nature ;
- Décrit les efforts de Tell pour rendre au monde les bienfaits qu'il nous le donne en déployant les *Trois Fondamentaux de la RSE de Tell* :
 - Nomination d'un responsable RSE ;
 - Établir un rapport annuel sur la RSE ;
 - Inscrire les questions de RSE à l'ordre du jour des réunions du conseil, au moins une fois par année.

2. Vision et ambition de Tell en matière de responsabilité sociale et d'entreprise

Chez Tell, nous sommes convaincus qu'en implantant la RSE dans tout ce que nous faisons, nous renforçons la capacité de Tell à ajouter de la valeur à notre mission en tant que gestionnaire responsable et citoyen corporatif.

Notre vision s'articule autour des quatre piliers de notre stratégie RSE, qui sont :

- Investir de façon responsable ;
- Établir une gouvernance exemplaire ;
- Créer de la valeur durable ;
- Être un agent du changement dans la société.

Investir de façon responsable

Intégrer et ancrer les politiques RSE dans les principes fondamentaux de toutes les sociétés du portefeuille TMF avec l'atteinte des objectifs suivants:

- 100 % des sociétés du portefeuille doivent produire des rapports annuels sur la RSE ;
- 100 % des opérations de désinvestissement intégreront les informations sur la RSE.

Établir une gouvernance exemplaire

Établir des cadres et des processus de gouvernance exemplaires et autosuffisants avec l'atteinte des objectifs suivants:

- 100 % des sociétés émettrices doivent avoir au moins un administrateur indépendant ;
- 100 % des sociétés du portefeuille doivent avoir un comité d'audit

Créer de la valeur durable

Veiller à ce que toutes les sociétés du portefeuille TMF mettent en œuvre et adhèrent aux principes de la RSE avec l'atteinte des objectifs suivants :

- 100 % des sociétés du portefeuille doivent déployer les *Trois Fondamentaux de la RSE de Tell* ;
- 100 % des sociétés du portefeuille doivent avoir quantifié leurs objectifs et rapports annuels de progrès en matière de RSE ;
- 100 % des sociétés du portefeuille doivent inscrire les sujets RSE à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration au moins une fois par année.

Être un agent du changement dans la société

L'ambition de Tell est d'améliorer l'empreinte sociétale des entreprises dans lesquelles nous investissons et de déployer le programme SO TMF (Share Our : Time, Means and Focus – Partager notre Temps, nos Moyens et nos Objectifs pour soutenir les jeunes entrepreneurs dans la concrétisation de leurs idées en modèles commerciaux viables, avec pour résultat la création d'entreprises qui à leur tour créeront des emplois et amélioreront les conditions de vie des communautés locales et généreront des bénéfices. L'objectif de Tell à cet égard est d'atteindre :

- Un taux de satisfaction de 100 % des bénéficiaires du programme SO TMF ;
- 100 % des sociétés du portefeuille qui améliorent la protection et le bien-être de leurs employés.

3 Étapes de la responsabilité sociale de l'entreprise

Le TMF appuie les sociétés de portefeuille dans une perspective à long terme et les encourage à agir de façon responsable dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, y compris ses investisseurs. Tell a formalisé son engagement en matière de responsabilité sociétale d'entreprise en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son activité d'être un actionnaire actif.

Aujourd'hui, on attend des entreprises qu'elles agissent en tant qu'agents du changement positif sur les problématiques attrayant aux aspects sociaux et environnementaux les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée en s'assurant leurs activités a un impact à la fois moins négatif et positif sur la société et sur l'environnement. Un comportement éthique et transparent de la part des entreprises est un ingrédient nécessaire à leur capacité d'atteindre ces objectifs et de contribuer à la durabilité et au bien-être des communautés dans lesquelles elles opèrent.

Tell a adopté une approche de précaution face aux défis environnementaux ; pour respecter et promouvoir la responsabilité environnementale, ainsi que la gestion des risques environnementaux. Nous sommes conscients des intérêts et des préoccupations croissants de nos investisseurs à l'égard de ces questions et nous améliorerons nos processus de prise de décision et de gestion des participations afin d'intégrer ces facteurs, tant dans le cadre du processus d'acquisition que pendant la durée de détention, et d'inscrire les meilleures pratiques à cet égard au cœur de notre stratégie d'investissement.

Le TMF portera également une attention particulière à l'identification, à la mesure, à la comptabilisation, à la communication et à l'évaluation du traitement des questions environnementales, sociales et économiques par ses sociétés émettrices. Par conséquent, le TMF assistera les sociétés de portefeuille à développer leurs activités dans une optique d'amélioration continue de leur performance environnementale, sociale et économique, de préférence dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur.

Par conséquent, notre philosophie d'investissement sera basée sur un "investissement positif", c'est-à-dire que nous investirons de préférence dans des sociétés dont nous pensons qu'elles ont déjà une sensibilité sur les aspects RSE, et améliorerons ainsi les probabilités qu'elles aient un impact social et environnemental positif.

Le TMF a une stratégie d'investissement qui applique un ensemble de filtres pour sélectionner ou exclure des actifs en fonction de critères non financiers, en plus des critères financiers usuels. Ces filtres peuvent être basés sur l'activité des entreprises (par exemple, TMF n'investit pas dans des entreprises qui produisent ou vendent des substances ou des services qui créent une dépendance tels que l'alcool, le tabac ou les jeux de hasard...). Les critères appliqués seront basés sur les meilleures pratiques internationales en matière de RSE et ceux adoptés par les entreprises les plus respectueuses de l'éthique ou de l'environnement.

4 Engagement envers la responsabilité sociale et les stratégies d'entreprise

Le TMF s'engage à devenir un gestionnaire de référence dans la mise en œuvre des aspects RSE dans les sociétés de portefeuille dans la région du Maghreb.

Une fois investis, nous adopterons une approche actionnariale activiste pour influencer positivement le comportement des sociétés de notre portefeuille et nous nous efforcerons de mettre en œuvre les meilleures actions de RSE de leur catégorie.

Le TMF suivra les recommandations du Pacte Mondial des Nations Unies et ses dix principes fondés sur les droits de l'homme, les normes du travail et de l'environnement et les efforts anti-corruption. Pour rappel, ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

De plus, le TMF suivra les 7 lignes directrices de l'ISO 26000.

Tell adoptera une approche réfléchie et délibérée de la mise en œuvre de ces normes et principes en choisissant les solutions les plus efficaces et les mieux adaptées au problème, à l'entreprise (y compris son stade de développement), au secteur, à la communauté et aux conditions légales et réglementaires locales. Certaines des stratégies et des mesures que Tell et le TMF pourraient prendre à l'égard des sociétés du portefeuille investies sont décrites ci-après.

Gouvernance

Une gouvernance efficace devrait être fondée sur l'intégration des principes de la responsabilité sociétale dans la prise de décision et la mise en œuvre.

- Mettre en place des processus, des systèmes, des structures ou d'autres mécanismes qui permettent d'appliquer les principes et les pratiques de la responsabilité sociétale ;
- Consultation : dialogue avec les parties prenantes (ex : associations environnementales, salariés ou actionnaires).

Droits de l'homme

Placer l'être humain au centre de l'exigence de responsabilité sociétale. Une organisation doit respecter les droits de l'homme et reconnaître à la fois leur importance et leur universalité.

- Protection et respect des droits de l'homme internationalement reconnus : identification des effets négatifs réels sur les droits de l'homme et prévention ou atténuation de ces effets. Prendre les mesures adéquates pour respecter les droits de l'homme et éviter de tirer parti de ces situations adverses ;
- Élimination du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Prendre des mesures pour s'assurer que les entreprises dans lesquelles le TMF investit ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

Pratiques de travail

Les pratiques de travail ont un impact majeur sur le respect de la primauté du droit et l'équité dans la société (les pratiques de travail socialement responsables sont essentielles à la justice sociale, la stabilité et la paix).

- Conditions de travail : plafonnement du temps de travail hebdomadaire, santé et sécurité au travail, salaires, emploi de la main-d'œuvre locale et offre d'éducation et de développement des compétences, élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- Qualité de vie au travail : il s'agit non seulement des aspects de l'environnement de travail mais aussi de l'organisation du travail dans l'entreprise ;
- Management : implication des employés par le biais d'une gestion participative, engagement des employés à l'égard des politiques de RSE et formation continue des employés ;
- Diversité : Encourager activement les politiques et procédures visant à promouvoir des profils différents et l'égalité des sexes à tous les niveaux
- L'abolition du travail des enfants
- L'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession.

Mesures et actions environnementales

Chaque organisation par son activité, sa localisation et sa structure a un impact sur l'environnement. Les entreprises sont invitées à adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux, à prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Prévention de la pollution : avant de mettre en place des actions, il est important de savoir ce que l'entreprise consomme (eau, énergie), ce qu'elle émet (émissions de gaz à effet de serre) sur toute la conception, la fabrication et si possible l'utilisation du produit ou service. Il s'agit de réaliser une analyse de l'empreinte carbone et/ou du cycle de vie ;
- Consommation d'énergie : établir un plan de réduction de la consommation d'énergie (ex : remplacement des installations de chauffage vieillissantes, meilleure isolation des bâtiments, approvisionnement du site en énergies renouvelables) ;
- Consommation d'eau : réduction de la consommation d'eau par une modification des procédés de fabrication, la récupération des eaux usées et/ou des eaux pluviales ;
- Recyclage : établir des politiques de recyclage en ce qui concerne le papier et les produits en plastique ;
- Ressourcement durable : remplacement des intrants toxiques par des produits moins nocifs ou naturels (produits de nettoyage, encre, etc.) Il s'agit d'un risque commercial important et/ou d'un coût important pour les entreprises du secteur chimique mais aussi textile, par exemple ;
- Système de gestion de l'environnement : Encourager l'adoption de systèmes de surveillance et de gestion de l'environnement, le cas échéant ;
- Éducation et formation des employés sur les questions environnementales afin d'accroître leur sensibilité et leurs compétences et, par conséquent, d'améliorer leur capacité de contribuer aux efforts des sociétés du portefeuille en matière d'environnement.

Pratiques éthiques équitables

Le comportement d'une organisation doit être fondé sur les valeurs d'honnêteté, d'équité et d'intégrité. Ces valeurs impliquent une préoccupation pour l'homme, les animaux et l'environnement et un engagement à prendre en compte l'impact de ses activités et décisions sur les intérêts des parties prenantes.

- Promouvoir la responsabilité sociale dans la chaîne de valeur en encourageant l'adoption et le soutien des principes et pratiques de la responsabilité sociale ;
- Concurrence loyale : respect des droits de propriété physique et intellectuelle, fixation de prix équitables et élimination des prix d'éviction, s'il en existe ;
- Corruption : les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ;
- Engagement politique responsable : soutenir les processus politiques publics et encourager l'élaboration de politiques publiques qui profitent à la société dans son ensemble.

Droits des consommateurs

Les principes de transparence et de responsabilité deviennent de plus en plus importants à mesure que la relation entre les consommateurs et les fournisseurs évolue.

- Pratiques éthiques : protection des données des consommateurs, protection de la vie privée et marketing équitable ;
- Protéger les droits et la sécurité des consommateurs ;
- Plate-forme de services aux consommateurs à mettre en œuvre selon les besoins de certaines entreprises ;
- L'éducation et la sensibilisation des consommateurs.

Développement de la communauté

Tell a des bureaux dans les trois pays couverts par la stratégie d'investissement du TMF, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, afin d'avoir une présence sur le terrain. En raison de notre proximité avec les sociétés de portefeuille et l'ensemble des parties prenantes, nous sommes en mesure d'avoir une compréhension approfondie et nuancée de l'environnement dans lequel évoluent les sociétés de portefeuille et, par conséquent, d'adopter une attitude plus perspicace et responsable lorsque des décisions ayant une incidence sur la collectivité sont prises au niveau du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante. De plus, la présence locale facilite l'accès de l'équipe TMF aux autres parties prenantes, y compris les autorités, ce qui renforce les attentes et le dialogue.

De plus, le déploiement du programme SO TMF nécessite cette présence locale car les entrepreneurs n'ont pas les moyens de se déplacer et peuvent rapidement se décourager à cause de leurs isolements.

5. Engagement des intervenants

L'engagement des parties prenantes comprend les moyens formels et informels par lesquels une entreprise reste en contact avec ses parties prenantes (les personnes ou les parties qui ont un intérêt réel ou potentiel dans l'entreprise, ses activités et ses résultats financiers, ou qui sont intéressées par ceux-ci).

Les entreprises influencent et sont influencées, à différents niveaux, par des parties prenantes telles que les employés, les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales.

L'un des principaux objectifs assigné à l'engagement des parties prenantes dans le cadre de la RSE est d'établir des relations solides avec les parties prenantes afin de mieux comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations sur les questions clés de RSE et d'intégrer ces points de vue et préoccupations dans la stratégie de l'entreprise.

Chez Tell, nous agissons dans le meilleur intérêt de nos actionnaires, de nos clients, de nos employés et de l'ensemble des parties prenantes et créons de la valeur pour ces groupes, sur le long terme.

Nous avons lancé une initiative particulière en matière de RSE (le programme SO TMF décrit plus en détail dans la section suivante). Les parties prenantes pourraient être les suivantes :

- Sociétés du portefeuille
- Les entrepreneurs eux-mêmes
- Employés
- Fournisseurs
- Clientèle
- Professionnels d'investissement TMF
- Parrains financiers (Bailleurs de fonds privés, fond de capital risque...)
- Entités gouvernementales
- Incubateurs de projet

6. Plan d'action en matière de responsabilité sociale et d'entreprise

Guidée par notre vision de soutenir les initiatives encourageant l'esprit d'entreprise dans les régions du Maghreb et du Sahel, la stratégie RSE spécifique de Tell se concentre sur la construction de communautés durables de futurs entrepreneurs socialement responsables en allouant le temps des employés de Tell et les ressources de l'entreprise (y compris, sans s'y limiter, les ressources financières, les infrastructures, les réseaux commerciaux, les expériences). Notre modèle d'engagement s'articule autour du concept de " Partager notre temps, nos moyens et nos objectifs " ("**SO TMF** " *Share Our Time, Means and Focus*).

Dans le cadre du programme SO TMF, Tell encadrera et fournira chaque année un soutien stratégique à une douzaine de jeunes entrepreneurs sélectionnés dans les régions du Maghreb et du Sahel qui cherchent à créer leur propre entreprise. Chaque professionnel de l'investissement du Fonds Tell Maghreb encadrera deux entrepreneurs en leur allouant 5 jours ouvrables par an dans le but d'appuyer les entrepreneurs dans la définition du modèle d'affaires qui découle de leur idée d'entreprise, de formaliser un plan d'affaires pour obtenir du financement et identifier les poches de financement (comme les subventions, les investisseurs providentiels, les fonds de capital-risque, les programmes publics et multilatéraux pour entrepreneurs) et de les conseiller dans leur développement commercial. Tell s'efforcera également, dans la mesure du possible, de parrainer des efforts de formation et d'éducation spécialisés à court terme pour permettre à ces entrepreneurs d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir.

A la fin de chaque année, un événement annuel SO TMF sera organisé et financé par Tell au cours duquel tous les entrepreneurs mentorés de l'année seront invités à présenter leurs entreprises devant un public d'investisseurs d'ancrage sélectionnés. La sélection des entrepreneurs sera basée sur des critères transparents publiés tels que l'innovation du projet, les attentes locales en matière de création d'emplois, le potentiel de création de revenus et de recettes fiscales, le renforcement des capacités de la communauté locale et le potentiel de régionalisation / internationalisation du projet. Tell s'efforcera de permettre à ce collectif d'entrepreneurs d'être aussi divers que possible, y compris du point de vue du genre et de l'ethnie.

On estime que le programme SO TMF coûtera environ 50 000 dollars par an, dont 25 000 dollars seront alloués à l'organisation de l'événement annuel SO TMF.

Nous croyons que le programme SO TMF est une contribution importante pour la communauté compte tenu de l'impératif stratégique de transformation économique dans la région du Maghreb et du Sahel, marquée par le chômage des jeunes, le manque de diversification des économies et les déficits récurrents de la balance des paiements.

Le programme SO TMF impliquera les communautés locales afin de développer et de promouvoir la modernisation des entreprises, leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et de créer des ambitions et des champions régionaux. En tant que bénéficiaires du programme, Tell s'attend à fournir de l'aide et du leadership à la prochaine génération d'entrepreneurs et à créer un cycle durable et vertueux pour soutenir les entrepreneurs locaux.

Il sera interdit au programme TMF d'appuyer les entrepreneurs qui exercent les activités suivantes (ou qui y sont associées) :

- La production ou le commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou règlements du pays hôte ou des conventions et accords internationaux ;

- Production ou commerce d'armes et de munitions¹;
- Production de boissons alcoolisées¹ ;
- Production ou commerce du tabac¹ ;
- Jeux de hasard, casinos et entreprises équivalentes ;
- Commerce d'espèces sauvages ou de produits d'espèces sauvages réglementés dans le cadre de la CITES²;
- Production ou commerce de matières radioactives³;
- Production, commerce ou utilisation de fibres d'amiante non liées⁴;
- Production ou commerce de produits pharmaceutiques faisant l'objet d'une interdiction ou d'un retrait progressif à l'échelle internationale ;
- Production ou commerce de pesticides ou d'herbicides faisant l'objet d'une interdiction ou d'un retrait progressif à l'échelle internationale ;
- Production ou activités impliquant des formes nocives ou d'exploitation de travail forcé / travail des enfants ⁵;
- Production ou commerce de produits contenant des PCB⁶;
- Production ou commerce de substances appauvrissant la couche d'ozone faisant l'objet d'une élimination progressive au niveau international⁷;
- Production, commerce, stockage ou transport de volumes importants de produits chimiques dangereux, ou utilisation à l'échelle commerciale de produits chimiques dangereux⁸;
- La production ou les activités qui empiètent sur les terres appartenant aux peuples autochtones ou revendiquées en vertu d'une décision arbitrale, sans le consentement complet et documenté de ces peuples ;
- Pêche au filet dérivant en milieu marin avec des filets de plus de 2,5 km de longueur ;
- Exploitation forestière commerciale à des fins d'utilisation dans la forêt tropicale primaire ;
- Production ou commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux provenant de forêts gérées durablement.

¹ Ceci ne s'applique qu'au Fonds Tell Maghreb.

² CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Une liste des espèces inscrites à la CITES est disponible auprès de la Division de l'environnement.

³ Cela ne s'applique pas à l'achat d'équipement médical, d'équipement de contrôle de la qualité (de mesure) et de tout équipement dont la source radioactive est considérée triviale et/ou adéquatement protégée.

⁴ Ceci ne s'applique pas à l'achat et à l'utilisation de plaques d'amiante-ciment collées dont la teneur en amiante-ciment est inférieure à 20%.

⁵ Le travail forcé désigne tout travail ou service, qui n'est pas effectué volontairement, qui est effectué par une personne sous la menace de la force ou d'une peine. On entend par travail nocif des enfants l'emploi d'enfants qui est économiquement exploité, ou qui est susceptible d'être dangereux pour l'éducation de l'enfant ou d'entraver son éducation, ou de nuire à sa santé, ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

⁶ PCBs : Polychlorobiphényles - un groupe de produits chimiques hautement toxiques. Les BPC sont susceptibles d'être présents dans les transformateurs électriques, les condensateurs et les appareillages de commutation à bain d'huile datant de 1950-1985.

⁷ Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) : Composés chimiques qui réagissent avec l'ozone stratosphérique et l'appauvrissent, provoquant ainsi les "trous d'ozone" largement médiatisés. Le Protocole de Montréal énumère les substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que leurs dates cibles de réduction et d'élimination progressive. Une liste des composés chimiques réglementés par le Protocole de Montréal, qui comprend les aérosols, les réfrigérants, les agents moussants, les solvants et les agents de protection contre l'incendie, ainsi que des détails sur les pays signataires et les dates cibles d'élimination progressive, est disponible auprès de la Division de l'environnement.

⁸ Les produits chimiques dangereux comprennent l'essence, le kérosène et d'autres produits pétroliers.